

INFORMATIONS

REPRISES D'EXAMENS - AOÛT 2011/RÉSULTAT D'EXAMENS 2011

1. ÉLÈVES ÉLIGIBLES

Les élèves qui ont échoué ou avaient une absence non motivée aux épreuves ministérielles suivantes :

Français, langue d'enseignement 5^e secondaire
Production écrite 132-520

Anglais, langue seconde 5^e secondaire
Programme de base
Interaction orale 134-510 Production écrite 134-530

Programme enrichi
Écoute du document audio et discussion 136-540, 136-550
Production écrite 136-540, 136-550

Il n'y a **pas de reprise d'examen pour les élèves de 4^e secondaire et de 5^e secondaire pour les cours dont l'évaluation relève uniquement de l'enseignant.** (cours autres que français écriture et anglais oral et anglais production écrite).

2. INSCRIPTION AUX EXAMENS DE REPRISE DU MOIS D'AOÛT 2011

Les inscriptions se feront à l'école secondaire Jacques-Rousseau :
444, boulevard de Gentilly Est, Longueuil

Frais d'inscription de :
20\$, payables en argent, seront exigés pour les élèves qui ne sont pas du territoire de la commission scolaire Marie-Victorin ou qui sont inscrit dans une institution privée.

La période d'inscription est :

- le lundi 1^{er} août 2011 de 13 h à 16 h;
- les mardi 2 août et mercredi 3 août de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

Documents obligatoires pour l'inscription :

- une photocopie du dernier bulletin scolaire et du dernier relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

3. RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE 5^E SECONDAIRE

Depuis juin 2003, les autorités ministérielles ont revu les conditions de réussite en français, langue d'enseignement, de la cinquième secondaire. Ainsi, en plus d'obtenir une note globale de 60 % ou plus, l'élève devra obtenir un résultat d'au moins 50 % pour chacun des volets visés par le cours de français, c'est-à-dire la communication orale, l'écriture et la lecture. En conséquence, **l'élève qui obtiendra une note inférieure à 50 % à l'un des volets** n'obtiendra pas les six unités rattachées au cours de français.

4. CALCUL DU RÉSULTAT AUX EXAMENS DE JUIN 2011

Dans les matières faisant l'objet d'un examen du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (français écriture de la 5^e secondaire, anglais de la 5^e secondaire : interaction orale et production écrite du programme de base et d'enrichi), la note finale tient compte à la fois du résultat à l'examen de fin d'année du Ministère et des résultats obtenus à l'école, 50/50. Le résultat de l'école est modéré par le MÉLS. **CELA SIGNIFIE QUE LE MÉLS PEUT DONC MODIFIER À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ LES NOTES OBTENUES À L'ÉCOLE.**

De plus, la note finale de l'élève sera comparée à la note obtenue à l'examen du Ministère. Si la note finale est inférieure, elle sera alors remplacée sur le relevé des apprentissages par la note de l'examen.

Il est donc important d'attendre le relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour savoir si le cours a été réussi.

5. POUR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous pouvez communiquer avec Madame Manon Aumais par téléphone au 450-670-0730 poste 2074 ou Monsieur Pierre Bérubé au poste 2116.